

Cote du document: EB 2019/128/R.58
Point de l'ordre du jour: 5) a)
Date: 9 décembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Prorogation du délai pour la signature de l'accord de financement avec

l'État du Pernambouc de la République fédérative du Brésil relatif au

Projet de développement rural durable dans les territoires de Zona da Mata et d'Agreste de l'État du Pernambouc

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Claus Reiner
Directeur de pays
Centre de la coopération Sud-Sud
et triangulaire et des savoirs
Division Amérique latine et Caraïbes
téléphone: +55 61 99663 2255
courriel: c.reiner@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe du Bureau de la
Gouvernance institutionnelle et des
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Compte tenu de l'importance du présent projet s'agissant d'aider les petits exploitants agricoles pauvres de l'État de Pernambuco, et de l'engagement pris par le Gouvernement de l'État du Pernambuco de l'appuyer, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver une prorogation de 12 mois – jusqu'au 30 mars 2021 – du délai de signature de l'accord de financement du Projet de développement rural durable dans les territoires de Zona da Mata et d'Agreste de l'État du Pernambuco.

I. Contexte

1. Le Projet de développement rural durable dans les territoires de Zona da Mata et d'Agreste de l'État du Pernambuco a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA le 30 mars 2018 dans le cadre de la procédure de défaut d'opposition. Le projet, d'un coût total de 40,0 millions d'USD, est financé par un prêt du FIDA à hauteur de 20,0 millions d'USD, par une contribution de contrepartie de l'État du Pernambuco (l'Emprunteur) à hauteur de 16,0 millions d'USD, et par une contribution des bénéficiaires à hauteur de 4,0 millions d'USD. Le prêt du FIDA est garanti par la République fédérative du Brésil.
2. Le Projet de développement rural durable dans les territoires de Zona da Mata et d'Agreste de l'État du Pernambuco vise à lever les contraintes en matière de capacités sur trois niveaux: i) le développement local; ii) le renforcement des organisations économiques de petits producteurs; iii) le renforcement des capacités des pouvoirs publics et des entités de la société civile.
3. **Principal objectif du projet.** La finalité du projet est de réduire la pauvreté rurale, en améliorant le développement durable par une approche territoriale et un accès plus efficace aux programmes publics.
4. **Date limite de signature.** La date limite de signature de l'accord de financement est fixée au 30 mars 2020. Conformément aux règles du FIDA applicables aux projets approuvés avant le Conseil d'administration à sa session de décembre 2018, l'engagement financier du FIDA sera automatiquement annulé pour les accords de financement qui n'auront pas été signés dans les 24 mois suivant leur approbation.
5. Dans une lettre en date du 28 novembre 2019, le Gouvernement de l'État du Pernambuco a informé le FIDA que la note de solvabilité lui ayant été accordée par le Gouvernement fédéral ne lui permettait toujours pas de signer l'accord de financement. Dans la même lettre, le Gouvernement a demandé un report de 12 mois pour la signature dudit accord.

II. État d'avancement de la signature du prêt

6. Lorsque l'accord de financement a été négocié en janvier 2018, la note de crédit accordée à l'État du Pernambuco par le Gouvernement fédéral était favorable. Peu de temps après l'approbation, le Gouvernement fédéral a modifié les critères d'évaluation de la solvabilité des États. En conséquence, l'État du Pernambuco a vu sa note passer de l'échelon B, qui autorise l'emprunt externe, à l'échelon C, qui ne l'autorise pas, selon le système de notation de la solvabilité (CAPAG) utilisé par le Gouvernement fédéral. Ainsi, les conditions nécessaires à la signature de l'accord de financement sont devenues défavorables.
7. Depuis le début de 2018, le Gouvernement de l'État du Pernambuco déploie des efforts importants pour améliorer sa situation budgétaire. Il y est déjà parvenu en partie, comme en témoignent la réduction de ses dépenses ainsi que l'état de ses comptes, qui sont redevenus excédentaires en 2018 après avoir été déficitaires en 2017. L'État du Pernambuco doit encore atteindre certains objectifs dans le cadre

de la loi de responsabilité budgétaire mais il est en bonne voie pour accéder au Plan d'équilibre budgétaire (FEP). Celui-ci a été spécialement mis au point pour aider certains États à passer d'une note de C à B au titre du CAPAG, à condition que ces États introduisent des réformes budgétaires conformes à des objectifs faisant l'objet d'un suivi attentif de la part du Trésor national. Le Pernambuco fait partie des rares États brésiliens ayant rempli les critères d'accès au FEP. C'est également le premier à avoir été admissible à ce dispositif. Le Pernambuco s'apprête à adopter ce plan au début de 2020, dans l'optique d'atteindre la note B au titre du CAPAG pour la fin de la même année. En outre, dans le cadre de sa démarche visant à introduire des mesures de réforme budgétaire, l'État du Pernambuco a obtenu un prêt de la Banque interaméricaine de développement, qui a pris effet en octobre 2019, concernant le Projet d'appui à la modernisation et à la transparence de la gestion budgétaire (PROFISCO) pour l'État du Pernambuco. Ce prêt n'est pas visé par les dispositions du CAPAG dans la mesure où il est fait au titre de la réforme budgétaire introduite par l'État.

8. Le Projet de développement rural durable dans les territoires de Zona da Mata et d'Agreste de l'État du Pernambuco, qui demeure pleinement pertinent, a été classé comme hautement prioritaire par le Gouvernement du Pernambuco. Par ailleurs, l'État du Pernambuco participe à de nombreuses activités de gestion des savoirs appuyées par le FIDA au Brésil pour améliorer la préparation à l'exécution.

III. Recommandation

9. Compte tenu des informations et explications présentées ci-dessus, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver la prorogation de 12 mois – jusqu'au 30 mars 2021 – du délai pour la signature de l'accord de financement relatif au Projet de développement rural durable dans les territoires de Zona da Mata et d'Agreste de l'État du Pernambuco.